

Commission des Descriptions de Fonction et échelle salariale
Rapport d'activité pour l'assemblée générale de l'ANTES du 9 mars 2009
Valérie Steudler, Yvan Pouly

1. Comme annoncé dans le rapport de l'année dernière, le nouveau système salarial est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008.
2. L'Etat a respecté ses engagements en assumant le coût de transition pour l'introduction du nouveau système, c'est-à-dire l'arrondi à l'échelon supérieur et le rattrapage immédiat pour les collaborateurs se trouvant en dessous du minimum de la classe.
3. Auparavant durant tout le 1^{er} semestre 08, la commission DF s'est réunie à de très nombreuses reprises pour finaliser la nouvelle grille salariale et son règlement de traitement.
4. Ensuite, ce nouveau système a été présenté aux présidents des associations, aux membres des comités respectifs ainsi qu'aux directeurs d'institution.
5. Dans le courant du printemps, toutes les associations ont accepté, puis signé l'annexe 6 de la nouvelle CCT.
6. En juin, la commission s'est investie dans la communication du nouveau système salarial par de nombreuses séances d'informations ouvertes à tous les collaborateurs. La participation s'est avérée assez moyenne mais l'écoute était attentive. M. Debély ainsi que ces collaborateurs ont également participé.
7. La distribution des avenants au contrat de travail, comportant la nouvelle colocation (classe et échelon), s'est fait progressivement de juillet en décembre 08 en fonction de la fin des travaux de mise à jour des descriptions, par institution et pour l'ensemble de son personnel (quelques situations restent en suspens) .
8. Durant l'automne, le groupe consultatif a commencé de se réunir. Il s'est formé à son mandat et a trié une partie des demandes de ré-examen. Ce groupe paritaire est composé de :
 - Y. Produit, M. Fortin, Y. Pouly pour les associations
 - J-Ph. Schmid, J-J. Combes, A. Bourquard pour l'ANMEA
 - Y. Perratone, L. Fumagalli en tant qu'experts avec voix consultatives.
9. Malheureusement depuis la fin du second semestre 08, les travaux de la commission DF et du groupe consultatif se sont fortement ralentis par manque de disponibilité de M. Perratone. Ce dernier a dû répondre aux priorités de son employeur aux dépens de son mandataire. De ce fait, nous avons accumulé un important retard.
10. En début d'année 2009, une nouvelle orientation est donnée à la commission DF par le niveau 1 (plate forme des Présidents d'association). La commission DF est mandatée pour choisir un consultant approprié pour terminer **de projet de DF**.
11. De plus, la composition des membres de la commission DF va également se modifier. Mme V. Steudler va terminer son mandat. Les membres de la commission sont :
 - M. Pinsard (ANTES), O. Sahal (ASI), Y. Pouly (ANTES) pour les associations,
 - JJ : Combes, C. Butscher, A. Bourquard pour l'ANMEA,
 - L. Fumagalli, Y. Perratone (transition), consultant comme experts.
12. La commission DF va se réunir le 20 février prochain afin de poursuivre ces travaux et terminer au plus vite les questions en suspens pour finaliser toutes les institutions. Ensuite, le groupe consultatif sera activé afin de reprendre le traitement des demandes de ré-examen de description.
13. Dès que la phase d'urgence sera terminée, des questions devront être examinées afin de maintenir la pérennité du nouveau système (mise jour de la base de données, nouvelles descriptions ou remise à jour de ces dernières).

Neuchâtel, le 18 février 2009